

L'an deux mille vingt-deux, le 03 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 27 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 32

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Madame Anne LEPINE, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Aménagement de voirie quartier du Loret – Cession d'une emprise de 720 m² au profit de Bordeaux Métropole

Bordeaux Métropole mène un projet d'aménagement de voirie dans le quartier du Loret, comprenant la création de voies vertes, de stationnements, quais bus et aménagements paysagers le long des voies étudiées. L'objectif de ces aménagements, en particulier sur les rues des Catalpas et Clément Ader, est d'une part de sécuriser la desserte du complexe aquiludique et les établissements scolaires avec une montée et descente du bus par la droite, et d'autre part de favoriser une mixité dans les modes de déplacement, intégrant pour chaque voie une zone de partage entre les véhicules et les modes de déplacements doux (piétons, cyclistes).

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il est prévu la cession d'une emprise totale de 720 m² appartenant à la Ville à détacher des parcelles cadastrées AM 104, 127, 128 et 133, situées rue des Catalpas et rue Clément Ader, et correspondant à une partie de trottoir et d'espace vert nécessaire.

Il s'agira d'une cession à titre gratuit par la commune au profit de Bordeaux Métropole sans déclassement du domaine public préalable, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les services du Domaine ont validé ce principe dans leur avis n°2022-33119-56495 en date du 25/08/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

32 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221003-2022-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Publication : 10/10/2022

Approuve la cession à titre gratuit d'une emprise de 354 m² à détacher de la parcelle cadastrée AM 104 située rue des Catalpas, et d'une emprise de 366 m² à détacher des parcelles cadastrées AM 127, 128 et 133 situées rue Clément Ader, au profit de Bordeaux Métropole ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.